

## INFORMATION A L'ATTENTION DE L'AUTEUR D'UN SIGNALEMENT

Le groupe Pierre Fabre s'engage à respecter et à faire respecter par l'ensemble de ses collaborateurs l'ensemble des lois et règlements nationaux et internationaux en vigueur dans les pays où il opère, ainsi que l'ensemble des principes et règles énoncés dans son Code d'éthique.

En conséquence, le groupe Pierre Fabre encourage toute personne, qu'elle soit salariée ou tiers, à s'exprimer lorsqu'elle est témoin d'activités ou de comportements qu'elle juge répréhensibles, en infraction avec les lois et règlements auxquels le groupe est soumis ou en violation du code d'éthique Pierre Fabre et des règles internes qui y sont associées.

### Comment faire un rapport ?

Directement via le canal de reporting interne de Pierre Fabre :

- Par téléphone : + 33 5 63 71 44 46
- Par courrier électronique : [Compliance\\_pf@pierre-fabre.com](mailto:Compliance_pf@pierre-fabre.com)

Vous pouvez également effectuer un signalement externe en contactant directement l'autorité nationale compétente.

Lors du signalement, vous pouvez opter pour l'anonymat. Dans ce cas, les informations fournies doivent être suffisamment précises et détaillées pour que le rapport puisse être jugé recevable et traité.

### Confidentialité

Le système sécurisé garantit la stricte confidentialité de l'identité du déclarant, des personnes concernées par le signalement et des tiers mentionnés, ainsi que l'intégrité et la confidentialité des informations recueillies à tous les stades du traitement du signalement.

### Données personnelles

Les données personnelles des personnes concernées sont conservées conformément aux lois sur la protection des données en vigueur et seront traitées exclusivement par le groupe Pierre Fabre dans le but de mener ses enquêtes et de prendre d'éventuelles mesures correctives.